



# NOTAIRES RONCHIN

## Négociation Immobilière Tarif

La rémunération du notaire est déterminée par décret n°2016-230 et l'arrêté du 26 février 2016.

Lorsque l'Office Notarial de Ronchin est mandaté pour vendre un bien, l'honoraire de négociation qui s'ajoute aux émoluments de vente déterminés par le tarif est calculé comme suit :

Barème pour une vente		
De 0 €	à 50 000 €	8,5 % HT (min 1 200 € HT)
De 50 000 €	à 90 000 €	Forfait 4 500 € HT
De 90 000 €	à 140 000 €	5,5 % HT
De 140 000 €	à 200 000 €	5 % HT (min 8 000 € HT)
Au-delà de 200 000 €		4,50 % HT (min 10 000 € HT)

+ TVA au taux en vigueur

Valable jusqu'à décision modificative

